

essais de l'art dramatique dans cette ville. Les premières presses qui parurent à Lyon furent installées dans le voisinage de leur maison, et la science leur doit plusieurs des livres mis alors au jour. Barthélemy Buyer, citoyen de Lyon, échevin en 1483, d'une famille connue dans l'échevinage dès 1290, et s'occupant du commerce du papier, établit avec le concours des Augustins, en 1473, dans son habitation, Guillaume Régis, élève d'Ulric Gering et de Martin Krantz, qui, trois ans auparavant, avaient importé l'imprimerie à Paris. Ce fut de leurs presses que sortirent les premiers produits de la typographie lyonnaise, que les érudits connaissent si bien et que les bibliophiles opulents s'arrachent. Au nombre de ces raretés, payées maintenant au poids de l'or, se trouve le fameux *Compendium Lotharii*, que Lyon cependant ne possède pas, alors que Grenoble, Niort, une de nos villes du nord de la France, Turin, Londres et La Haye se sont empressés d'acquérir. La Bibliothèque royale de La Haye, qui est si habilement administrée par le savant et obligeant docteur Campbell, et dont les communications m'ont toujours été si précieuses, vient cependant de se séparer de son exemplaire et de le céder gracieusement à la Bibliothèque nationale<sup>1</sup>; bien différente, en cela, de la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, qui refuse à la ville de Lyon de lui remettre les manuscrits de Guichenon dont elle n'a que faire, et qu'elle doit au ministre Chaptal, qui n'avait pas le droit d'en disposer... et bien différente aussi de la Bibliothèque de Carpentras, dont l'administration m'a refusé de faire prendre copie d'un manuscrit relatif à nos pays, parce que, dit cette habile et intelligente administration,

<sup>1</sup> M. Léopold Delisle a bien voulu me faire connaître, dans les termes suivants, la bonne fortune qu'il a eue d'avoir pu faire cette acquisition, le 13 juin dernier : « Cette fois, je tiens bien le *Compendium Lotharii* imprimé à Lyon en 1473. Ce livre ne nous échappera plus, et l'estampille de la Bibliothèque nationale y a bien et dûment été appliqué, le jour même où j'en ai reçu de la bibliothèque royale de La Haye. Je souhaite à la ville de Lyon de trouver un autre exemplaire de ce petit volume qui, jusqu'à nouvel ordre, paraît tenir la tête des impressions lyonnaises du xv<sup>e</sup> siècle avec date. »

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, et président de la commission des Bibliothèques de Lyon, a annoncé par la voie de la *Revue lyonnaise* (juin 1881, p. 465) cette belle acquisition, et déclaré que la Bibliothèque nationale possède, *seule* en France, ce *rara avis*. Sa mémoire lui a fait sans doute défaut, car lorsqu'il était, pendant plusieurs années, de la commission de la Bibliothèque de Grenoble, il a dû voir nécessairement et admirer l'exemplaire que cette ville possède et montre à tous les visiteurs.